

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date d'affichage : 13/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS

Présents : VENGEONS Christian, LECUYER Josiane ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, MALBEC Béatrice, GILBERT Sébastien, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme, LEMIERE Marc-Antoine, DAVID Nathalie, HERVIEU Jacques, DAVID Frédéric, LEROUILLY Chloé, GODARD Jacky, GILETTE Valérie.

Absents excusés : ; DESGUEE Jérémie (pouvoir à LEMIERE Marc-Antoine), FREENE Anaïs (pouvoir à VENGEONS Christian), GALLIER Erick (pouvoir à LECUYER Josiane), MOTTIN Christelle (pouvoir à GODARD Jacky), LECAPITAINE Christelle (pouvoir à DAUTY Virginie), PELLETIER Philippe (pouvoir à GILETTE Valérie).

Absents : PATIENCE Mickaël

Présents : 16 **Pouvoirs** : 6 **Votants** : 22

La séance a été ouverte à 20h15.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Approbation de la phase PROJET du projet d'extension de la médiathèque Délibération 2026-03-13

VU les délibérations 2023-12-01, 2024-05-01, 2025-03-01 et 2025-05-01 approuvant le projet de l'extension de la médiathèque, du recrutement de la Maitrise d'œuvre, de la validation APS et de validation de la phase APD ;

VU la délibération 2025-04-14 validant le projet culturel, scientifique, Educatif et social (PCSES) ;

Monsieur le Maire explique que la phase PROJET est la dernière phase de conception du projet avant la préparation du dossier de consultation des entreprises travaux.

Monsieur le Maire indique que quelques modifications ont été apportées par rapport à la phase APD :

- Modification du tracé des bornes électriques d'éclairage piéton et arceaux vélo.
- Modification de l'emplacement du local ménage à proximité d'un point d'eau
- Intégration d'un mobilier sur mesure intégrant des éléments structurants (gaines, radiateurs, poutres...) et d'une borne d'accueil accessibilité PMR.
- Ajout d'une jardinière au niveau de la façade de la terrasse permettant une gestion d'eau pluviale.
- Suppression d'une petite fenêtre en RDC.
- Façade bardage bois Sud remontée.
- Reprise partielle de VRD et de regard.

Ceci étant exposé M le Maire présente le plan de financement prévisionnel comme suit :

Plan de financement prévisionnel :				
Projet d'Extension de la médiathèque				
DEPENSES		RECETTES		
En € - H.T		En € - H.T		
Études	12 628	Etat -DRAC - DGD	186 696.58	21.04%
Honoraires	102 521	Etat - fond vert	74 994.85	8.45%
Travaux estimatif (PRO)	659 432	Etat - DSIL	48 089.14	5.42%
Aléas	52 754.56	Département	398 289.00	44.89%
Mobilier	59 850	Autofinancement	179 115.99	20.19
TOTAL	887 185.56	TOTAL	887 185.56	100%

Monsieur le Maire rappelle que les subventions DRAC (partie travaux), Département et Fonds Verts ont été notifiées à la commune. A ce jour, seule la demande de subventions DSII (48 089.14€) est en attente de notification. La subvention DRAC mobilier sera déposée au cours de l'année 2026.

Monsieur le Maire précise que l'estimation du montant de travaux est définitive en phase PROJET. De plus, conformément au CCAP la rémunération de la maîtrise d'œuvre (hors Diagnostic/Esquisse, APS, OPC,SSI) est définitivement fixée en phase PROJET à 67 671€ H.T

Décision : 11 POUR 8 CONTRE 2 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité,

- **APPROUVE** la phase Projet
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** M le Maire à inscrire la dépense budgétaire pour l'année 2026
- **APPROUVE** la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre
- **AUTORISE** M le Maire à lancer les marchés d'appels d'offre travaux permettant la réalisation du projet et de notifier les entreprises dans la limite des crédits budgétaires et après avis de la commission d'appel d'offre.

Certifié exécutoire le
13/03/2026,

Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

